



Prestation compensatoire assise sur une vente forcee

Par **jibi7**, le **14/04/2012** à **21:31**

Bonjour,
Un partage judiciaire bloqué par des jugements et arrêts contradictoires , un ex de mauvaise foi mais ayant les moyens de la faire défendre etc..un pv de difficulté va être établi chez le notaire, renvoyant au Tgi etc...
Je ne retrouve pas un texte lu il y a quelques temps (moins de 6 mois) précisant qu'une cour ne pouvait décider d'une prestation qui de fait nécessiterait la vente du bien abandonné en prestation après le divorce .
le bien n'a pas été expertisé, malgré une longue procédure.
le bien indivis est resté la résidence principale "provisoire" durant 15 ans ..
J'ai trouvé un commentaire du Cons. Constitutionnel n° 2011-151 QPC du 13 juillet 2011
M. Jean-Jacques C.
(Attribution d'un bien à titre de prestation compensatoire)
mais pas de jurisprudence ou de textes précis à cet égard.
Ai je mal cherché les bons mots clefs ?
* je précise que c'est un divorce contentieux ancien régime: donc pas de déclaration patrimoniale préalable.
Merci de votre aide si vous le connaissez